

Communiqué de presse

Proposition de loi sur la responsabilité des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre

L'Assemblée nationale a adopté hier en première lecture la proposition de loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre. Lors des débats, le gouvernement a indiqué que cette proposition de loi ne nuirait pas à la compétitivité des entreprises françaises.

L'Afep rappelle son attachement au développement des pratiques de RSE mais son opposition à cette proposition de loi fondée sur une logique de sanction. Si cette proposition de loi devait être définitivement votée, elle handicaperait l'ensemble des entreprises françaises qui seraient les seules à supporter un risque juridique majeur compte tenu de l'étendue à la fois considérable et floue des chefs de responsabilité susceptibles d'être retenus à l'encontre des entreprises. Ce texte est en contradiction avec la récente directive européenne et les recommandations de l'OCDE. Il reporte sur les entreprises une obligation qui relève d'abord de la responsabilité des États et porterait gravement atteinte à l'attractivité de notre pays.

Les entreprises regrettent l'attitude contradictoire du gouvernement qui soutient ce texte tout en ayant la volonté de restaurer la compétitivité des entreprises notamment avec la mise en place du pacte de responsabilité.

Les entreprises s'engagent à poursuivre leurs efforts en matière de RSE et appellent à une règle du jeu commune en Europe.

Contact : presse@afep.com